

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 31002754/S1/1/AM-RTV_V1**Rédigé le :** 20/03/2026**Référence au programme de travaux :**

Mail réalisé le 12/02/2026 par Gharib Mohamed

DONNEUR D'ORDRE

UGAP GROUPEMENTS D'ACHATS**-Gharib -Mohamed**

Batiment IUT 1 Salle de conference

160 Boulevard de l Université

69500 BRON

SITE D'INTERVENTION

IUT Lumiere Lyon 2 ASM

Batiment IUT 1 Salle de conference

69500 BRON

TRAVAUX SALLE N 1 019

Latitude : 45.723700 / Longitude : 4.917300

Date(s) d'intervention(s) :

Le 10/03/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Arsel NKOAKONGO	Diagnostiqueur immobilier	Certification N° 486	Arsel NKOAKONGO
			

Le présent rapport comporte 25 pages, dont 14 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	5
2. CONCLUSIONS	6
2.1. Obligations réglementaires	7
3. INFORMATIONS GENERALES	8
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	8
3.2. Parties prenantes	8
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	8
4.1. Références réglementaires	8
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	9
5.1. Date(s) de visite(s)	9
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	9
5.3. Conditions spécifiques	9
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	9
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	10
6.1. Matériaux et produits repérés	10
7. ANNEXES	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	12
7.2. Photos prélèvements	13
7.3. Attestation d'assurance	14
7.4. Certificat de compétence	16
7.5. Croquis de repérage	17
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	19

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Les travaux prévus sont : Remplacement complet du sol moquette par un sol souple PVC (Dalles, ...), Peinture murale, réalisation de saignées au sol pour électrifier les nouveaux fauteuils Remplacement des 140 fauteuils

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot, Bourre en vrac, Enduits de jointoiment des plaques de plâtre, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux préfabriqués : entre panneaux, en tête et en pieds de cloisons (joints, tresse, carton, fibres-ciment), Panneaux de cloisons, Peinture, Plots de colle, Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiment des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux), Panneaux
Menuiseries intérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage, Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture, Revêtements durs
Plinthes	Peintures
Portes	
Portes coupe-feu	Isolants intérieurs, Joints, Joints (bandes), Joints (tresses), Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes frigorifiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes isothermiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes pare-flammes	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes phoniques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
Poteaux	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poteaux, Flocages, Joints d'assemblage avec poutraison, Joints de dilatation, Peintures, Revêtements durs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de plinthe, Dalles plastique, Joints de carrelage, Joints de faïence, Joints de plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescents, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs en fibres-ciment, Sous couches des tissus muraux, Vinyles
04 - Plafonds et faux plafonds	
Faux plafonds	Ecrans de cantonnement, Isolants, Joints d'écrans de cantonnement, Joints entre panneaux, Jonctions entre faux plafond et structure, Panneaux, Pare-vapeur, Plaques
Gaines et coffres horizontaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (étanchéité entre panneaux), Jonctions entre panneaux (tresses), Panneaux, Panneaux collés, Panneaux vissés
Plafonds	Bandes calicot, Coffrages perdus, Colles de carrelage, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescents, Plots de colle, Primaires d'accrochage, Rebouchages de trémie, Résines, Revêtements bitumineux, Sous couches des tissus muraux
Poutres	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poutres, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, calfeutremments, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures, Revêtements bitumineux
Suspentes et contrevents	Flocages, Peintures, Projections en plâtre
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles de carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Dalles moquettes avec entre-couche noire, Enduit de cuvelage, Fourreaux, Joints de cantonnement sur faux planchers, Joints de carrelage, Joints de dilatation et d'assemblage, Moquettes, Nez de marche, Peintures de sol, Plaques en fibres-ciment, Primaires d'accrochage, Ragréages, Rebouchages autour de conduits, Revêtements de sols sportifs, Sols coulés à base ciment, Sous-couches des revêtements souples

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Bâtiment IUT 1
Niveau RDC
Salle de conférence (N°1.019)

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : IUT Lumiere Lyon 2 ASM
Batiment IUT 1 Salle de conference
69500 BRON

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
IUT Lumiere Lyon 2 ASM	Enseignement supérieur / Recherche	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
-Gharib -Mohamed	Donneur d'ordre	UGAP GROUPEMENTS D'ACHATS	Batiment IUT 1 Salle de conference 160 Boulevard de l'Universite 69500 BRON	06 31 94 50 64
UGAP UNION GROUPEMENTS D'ACHATS	Maître d'oeuvre	Université Lyon 2 - CAMPUS PORTE DES ALPES	160 Boulevard de l'Université 69676 Bron	+33 6 31 94 50 64 - mohamed.gharib@univ-lyon2.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 10/03/2026

5.2. Ecart(s), adjonction(s) ou suppression(s) à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Mail	Gharib Mohamed	12/02/2026		/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	Revêtements de sol	Nez de marche	Bois	Marron	4	/	S1	PN	Estrade bois brut	Non
	Revêtements de sol	Dalles moquettes avec entrecouche noire	Plastique	Bleu	1	P1* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Ciment	/	1	P1* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles moquettes avec entrecouche noire	Plastique	Bleu	1	P2 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Ciment	/	1	P2 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	2	P3* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	2	P4 N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	Blanc	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	Blanc	3	P6 N	/	AN	/	Non

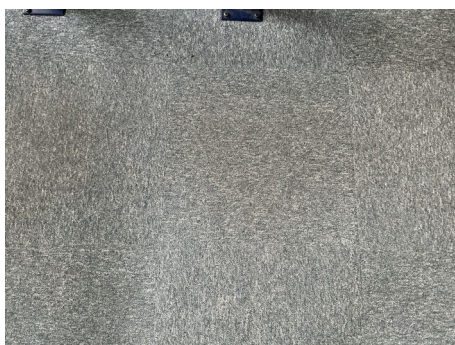
7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

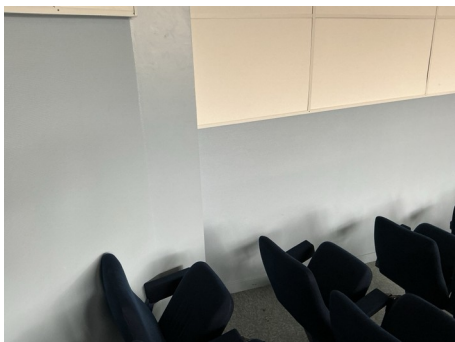
La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

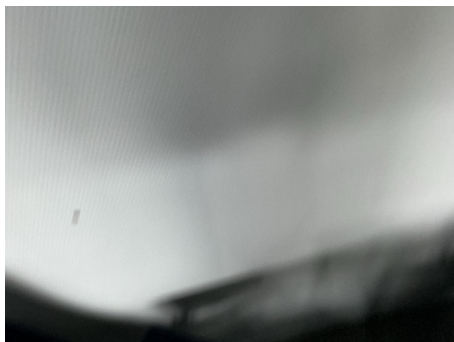
Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC)	/
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	/

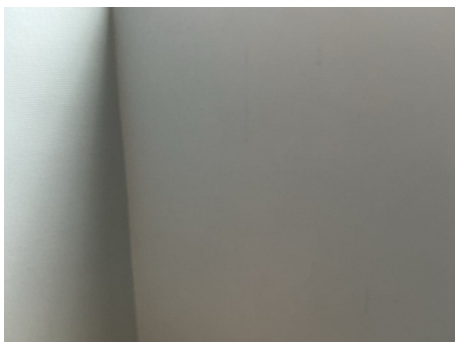
7.2. Photos prélèvements

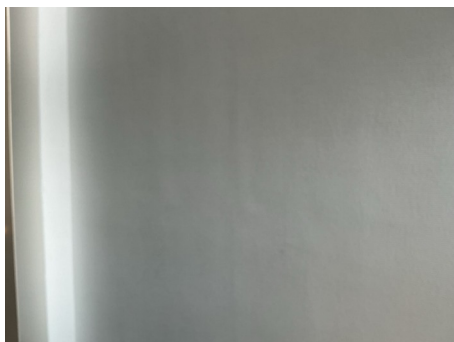
P1	ZPSO 1
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Revêtements de sol -> Dalles moquettes avec entrecouche noire Ragréages	

P2	ZPSO 1
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Revêtements de sol -> Dalles moquettes avec entrecouche noire Ragréages	

P3	ZPSO 2
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P4	ZPSO 2
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P5	ZPSO 3
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Panneaux de cloisons (Liste B)	

P6	ZPSO 3
Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) -> Salle de conférence (N°1.019)	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Panneaux de cloisons (Liste B)	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Signed by: LORENZO BATTISTI
E-Mail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 2025 10:46:58
IP address: 163.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°486

Monsieur NKOA EKONGO Arsel

Amiante sans mention
Selon arrêté du 02 juillet 2018

Amiante
Date d'effet : 18/05/2021 : - Date d'expiration : 09/08/2027

Amiante avec mention
Selon arrêté du 02 juillet 2018

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 04/08/2021 : - Date d'expiration : 09/08/2027

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 04/08/2021, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V010 du 19-05-2020

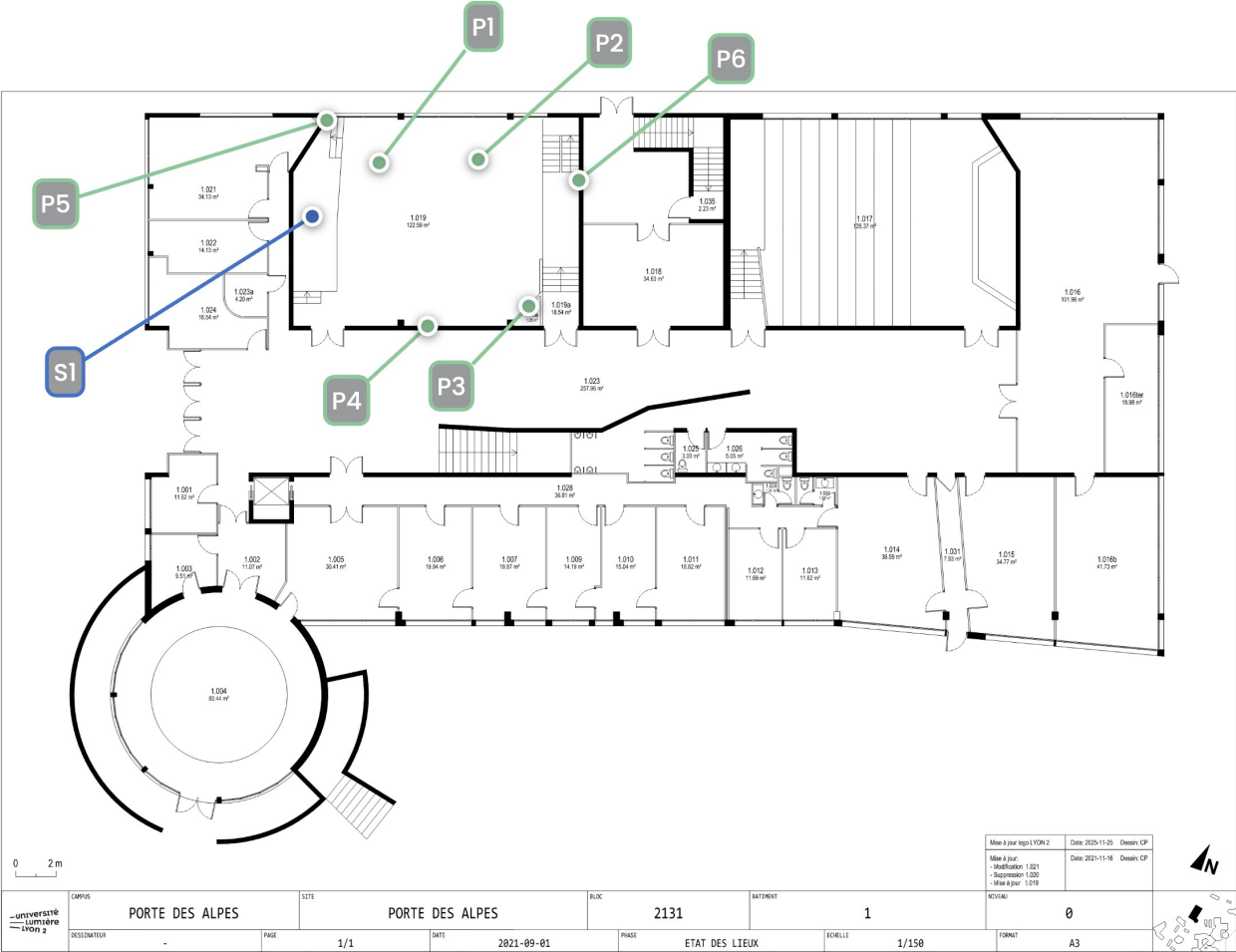


Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	IUT Lumière Lyon 2 ASM Batiment IUT 1 Salle de conference 69500 BRON	
Localisation Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC)	Date visite	Le 10/03/2026
	Auteur	Arsel NKOA EKONGO
	N° dossier	31002754/S1/1
	Planche	1 / 1
Indice 1		
Vue utilisée :		

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	-----------------------	-----------------------	-----------	-------------------	---------------

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Arsel NKOA EKONGO

4 Che du Tronchon
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Notre référence : AR-26-SG-013374-01

Numéro de dossier : 26Y007475

Référence de dossier : 1510797822/31002754/S1/1/1_31002754/1/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26Y007475-001 - Référence *BV3NU2629 Réf. Prel : P1 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Revêtements de sol : Dalles moquettes avec entrecouche noire / Ragréages - (Plastique/Bleu)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26Y007475-002 - Référence *BV3NU2630 Réf. Prel : P2 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Revêtements de sol : Dalles moquettes avec entrecouche noire / Ragréages - (Plastique/Bleu)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26Y007475-003 - Référence *BV3NU2626 Réf. Prel : P3 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26Y007475-004 - Référence *BV3NU2631 Réf. Prel : P4 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Ciment/Gris)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26Y007475-005 - Référence *BV3NU2623 Réf. Prel : P5 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Cloisons (légères et préfabriquées) : Panneaux de cloisons (Liste B) - (Plaque de plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26Y007475-006 - Référence *BV3NU2625 Réf. Prel : P6 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Cloisons (légères et préfabriquées) : Panneaux de cloisons (Liste B) - (Plaque de plâtre/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD EST SAS
REFERENT SOUS TRAITANT
EUROFINS ABSE
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE**

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-017233-01 Date d'émission de rapport : 20/03/2026 2:40 Page 1/4
Référence laboratoire N° : 26RI016996 Référence de suivi du dossier N° : 26Y007475
Reçu au laboratoire le : 16/03/2026 Date de réception : 13/03/2026
Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client: 26Y007475 - 1510797822/31002754/S1/1/1_31002754/1/1
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26Y007475-001 - BV3NU2629 Réf. Prel : P1 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N °1.019)/Revêtements de sol : Dalles moquettes avec entrecouche noire / Ragréages - (Plastique/Bleu)	Matériau souple fibreux de type moquette (gris) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (gris)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	26Y007475-002 - BV3NU2630 Réf. Prel : P2 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N °1.019)/Revêtements de sol : Dalles moquettes avec entrecouche noire / Ragréages - (Plastique/Bleu)	Matériau souple fibreux de type moquette (gris) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-017233-01

Date d'émission de rapport : 20/03/2026 2:40

Page 2/4

Référence laboratoire N° : 26RI016996

Référence de suivi du dossier N° : 26Y007475

Reçu au laboratoire le : 16/03/2026

Date de réception : 13/03/2026

Date d'analyse : 19/03/2026

Référence dossier Client: 26Y007475 - 1510797822/31002754/S1/1/1_31002754/1/1

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	26Y007475-003 - BV3NU2626 Réf. Prel : P3 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Ciment/Gris)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	26Y007475-004 - BV3NU2631 Réf. Prel : P4 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Ciment/Gris)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	26Y007475-005 - BV3NU2623 Réf. Prel : P5 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N°1.019)/Cloisons (légères et préfabriquées) : Panneaux de cloisons (Liste B) - (Plaque de plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / L4SL	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-017233-01 Date d'émission de rapport : 20/03/2026 2:40 Page3/4
Référence laboratoire N° : 26RI016996 Référence de suivi du dossier N° : 26Y007475
Reçu au laboratoire le : 16/03/2026 Date de réception :13/03/2026
Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:26Y007475 - 1510797822/31002754/S1/1/1_31002754/1/1
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	26Y007475-006 - BV3NU2625 Réf. Prel : P6 Bâtiment IUT 1 (NIVEAU RDC) - Salle de conférence (N °1.019)/Cloisons (légères et préfabriquées) : Panneaux de cloisons (Liste B) - (Plaque de plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / L4SL	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP:Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET: Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-017233-01

Date d'émission de rapport : 20/03/2026 2:40

Page 4/4

Référence laboratoire N° : 26RI016996

Référence de suivi du dossier N° : 26Y007475

Reçu au laboratoire le : 16/03/2026

Date de réception : 13/03/2026

Date d'analyse : 19/03/2026

Référence dossier Client: 26Y007475 - 1510797822/31002754/S1/1/1_31002754/1/1

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Krzysztof Zemlo
Chef d'équipe